



## Remboursement de formation

Par **sandrine**, le **08/09/2010** à **18:41**

Bonjour,

j'ai été Inscrit dans une auto école en 2004, formation code et 20 leçons de conduite réglées (900€) sans avoir jamais assisté à aucune séance ni de code ni de conduite par négligence.

Je souhaiterai savoir si je peux espérer en obtenir le remboursement aujourd'hui.

Merci de votre réponse.